



Fédération Française
de Spéléologie
Commission assurance

Modèle de décharge à faire signer à l'adhérent d'un club qui refuse l'assurance FFS,

(Le club lui-même étant assuré FFS)

Cette décharge est à conserver précieusement dans le dossier assurance du club

Ce texte peut être repris et intégré dans votre bordereau d'adhésion club

Je soussigné (e)

demeurant

adhérent(e) de l'Association

représentée par son Président.....

Association inscrite à la FFS sous le n°..... - - 000

reconnais avoir lu le « mémento assurance de la FFS » et avoir été informé(e) des conditions de garanties proposées.

En toute connaissance de cause je déclare renoncer au bénéfice de cette assurance, dans la mesure où je bénéficie par ailleurs de garanties au moins équivalentes.

Je m'engage en outre à fournir, avant toute sortie avec des associations affiliées à la FFS, une attestation d'assurance confirmant que je suis bien assuré(e) **en responsabilité civile et individuelle accident** pour la pratique de la spéléologie, du canyonisme, de la plongée souterraine et éventuellement les autres activités prévues au contrat de la FFS.

Fait àle

Signature obligatoire :

Mise à jour : 15/09/2014 Réf. Imprimé : club-ass-modele_decharge_adherents

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98
Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport),
de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire),
de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement)

<http://ffspeleo.fr>

